



**Monsieur le Directeur Général
de l'Office National des Forêts
Direction Générale
2 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS**

Epinal, le 8 avril 2020

Objet : Convocation des IRP privées et publiques – COVID-19.

Monsieur le Directeur Général,

L'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire et l'Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel autorisent la convocation et la consultation des Instances Représentatives des Personnels (IRP) de droit privé et de droit public en audio ou en visioconférence.

Il est précisé dans les décrets d'applications que, pour permettre la fluidité des débats, le système permettant la dématérialisation de ces réunions doit permettre de « lever le doigt » pour demander la parole. Il apparaît donc nécessaire que les outils mis à disposition des représentants des personnels puissent bénéficier de ce système.

Désormais, comme le permettent les deux ordonnances précédemment citées, les CSE, les CT, les CHSCT et les CSSCT peuvent être réglementairement réunis. C'est pourquoi je vous demande que toutes les démarches relatives à la reprise d'opérations réalisées de manière collective, notamment les fiches SST, fassent l'objet d'une présentation, d'un débat suivi d'un vote dans les IRP ad-hoc.

Il est par ailleurs indispensable, et les représentants d'EFA-CGC y seront particulièrement vigilants, que la présence du médecin de prévention ou du médecin du travail soit effective dans les CSST et les CHSCT pour qu'ils puissent éclairer les débats autour des mesures barrières adaptées à mettre en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire des personnels de notre établissement.

Restant à votre disposition recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

Gilles VAN PETEGHEM

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC - 4 rue André Vitu - BP 21078
88051 EPINAL CEDEX 9
Courriel : permanence@efa-cgc.com